



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ABITIBI-EST  
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville  
de Malartic du lundi, le 14 mai 2012, tenue au 901, rue Royale à  
Malartic à 20 h 00**

---

M. le maire, André Vezeau, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1  
M. Martin Ferron, conseiller, district 2  
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est absent :

M. Jude Boucher, conseiller, district 3

Sont également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière  
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**1.0. - GREFFE**

**1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

**ORDRE DU JOUR**

**1.0.- GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2012;

1.3.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 mai 2012;

**RÉSOLUTION  
2012-05-183**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

1.4.- Dépôt de la liste de ceux ayant suivi la formation sur l'éthique et la déontologie municipale;

### **2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE**

2.1.- Demande au ministère des Transports du Québec : Présentation publique pour tracé de la route 117 – déviation;

2.2.- Entente avec Construction Val d'Or Ltée;

2.3.- Adoption de la grille salariale pour les étudiants;

2.4.- Invitation de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois : Activité annuelle;

### **3.0. - URBANISME**

3.1.- Demande de changement de nom de rue : Commission de toponymie;

3.2.- Demande de permis : Défi 117 Iamgold;

3.3.- Achat de lots intramunicipaux : Développement des Explorateurs;

3.4.- BMR : Délai d'extension de construction;

3.5.- Mandat pour le 61, rue Hochelaga;

3.6.- Mandat pour le 399, rue Harricana;

3.7.- Demande de permis pour la parade des finissants de l'école secondaire Le Tremplin;

### **4.0.- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

4.1.- Contribution de la MRC au Comité de diversification et de développement économique de Malartic;

### **5.0.- LOISIRS ET CULTURE**

5.1.- Fête de la St-Jean : Programmation;

5.2.- Contrat de location pour lave-vaisselle : Centre Michel Brière;

5.3.- Revêtement extérieur Chalet du camping;

### **6.0.- TRAVAUX PUBLICS**

6.1.- Location d'une imprimante pour les travaux publics;

6.2.- Réparation et location d'une rétrocaveuse;

6.3.- Embauche d'un opérateur-mécanicien;

6.4.- Ouverture de soumissions pour 2 camions de service;

### **7.0.- SERVICE TECHNIQUE**

7.1.- Ouverture de soumissions pour l'acquisition des équipements d'éclairage



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

– Appel d'offres 2011-13-03;

- 7.2.- Demande de subvention au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);
- 7.3.- Demande de subvention pour le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2012-2013;
- 8.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**
- 8.1.- Embauche d'un capitaine;
- 9.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
- 10.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
- 10.1.- Place des Argousiers : Prolongation de crédits;
- 11.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**
- 12.0.- **CORRESPONDANCE**
- 13.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

### 1.0.- **GREFFE**

#### RÉSOLUTION 2012-05-184

#### 1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2012**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2012, tel que rédigé;

Adoptée.

#### RÉSOLUTION 2012-05-185

#### 1.3.- **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 mai 2012**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 mai 2012, tel que rédigé;

Adoptée.

#### 1.4.- **Dépôt de la liste de ceux ayant suivi la formation sur l'éthique et la déontologie municipale**

Dépôt de la liste de ceux ayant suivi la formation sur l'éthique et la déontologie municipale le 5 mai 2012 à Rouyn-Noranda.

### 2.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**



No de résolution  
**RÉSOLUTION**  
2012-05-186

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

**2.1.- Demande au ministère des Transports du Québec : Présentation publique pour tracé de la route 117 – déviation**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a demandé au ministère des Transports du Québec de faire une présentation publique du futur tracé de la route 117 suite à la déviation;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a répondu à la Ville de Malartic qu'il reste plusieurs étapes à franchir avant de faire la présentation publique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic comprend qu'il reste des étapes à franchir, mais que les étapes ne changeront pas le tracé dans sa forme générale;

CONSIDÉRANT QUE l'inquiétude se fait sentir dans la population malarticoise;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de rassurer notre population;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic doit répondre aux questionnements de sa population;

CONSIDÉRANT QU'en aucun temps, la Ville de Malartic ne permettra un contournement de sa ville;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER à la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue du ministère des Transports du Québec de venir faire une présentation publique à la population malarticoise afin de les sécuriser quant au tracé retenu;

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Corbeil, Ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec et Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

Adoptée.

**RÉSOLUTION**  
2012-05-187

**2.2.- Entente avec Construction Val d'Or Ltée**

CONSIDÉRANT QUE les parties ont une entente concernant un développement;

CONSIDÉRANT QUE dans cette entente, il y avait une phase II qui devait être réalisée par Construction Val d'Or Ltée;

CONSIDÉRANT QUE Construction Val d'Or Ltée n'a pas l'intention de réaliser la phase II, mais qu'ils sont propriétaires des terrains de cette phase;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a institué un recours en



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

expropriation devant le Tribunal administratif du Québec, section des affaires immobilières, no SAI-Q-182349-1204, contre Construction Val d'Or Ltée en vue de reprendre la possession des terrains de la phase II;

CONSIDÉRANT QUE le parties sont arrivées à une entente et qu'ils désirent la mettre par écrit;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Malartic l'entente avec Construction Val d'Or Ltée, telle que rédigée et annexée à la présente résolution;

DE MANDATER Me Paul Hallé, notaire pour préparer les actes de vente décrits à l'entente jointe à la présente résolution;

D'AUTORISER le maire et ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Malartic les actes de ventes à intervenir avec Construction Val d'Or Ltée, tel que prévu à l'entente jointe à la présente résolution;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2012-05-188**

**2.3.- Adoption de la grille salariale pour les étudiants**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER la grille salariale pour les étudiants, telle qu'annexée à la présente résolution;

Adoptée.

**2.4.- Invitation de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois : Activité annuelle**

Dépôt à titre d'information.

**3.0.- URBANISME**

**RÉSOLUTION  
2012-05-189**

**3.1.- Demande de changement de nom de rue : Commission de toponymie**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic avait demandé à la Commission de toponymie de nommer la Place des Rubis dans la résolution 2012-03-121 Nom des rues du développement au nord du camping;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de toponymie ne peut pas acquiescer à la demande puisque la place ne rencontre pas les critères;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

De MODIFIER la résolution 2012-03-121 Nom des rues du développement au nord du camping afin de changer Place des Rubis pour rue des Rubis;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2012-05-190

3.2.- **Demande de permis : Défi 117 Iamgold**

CONSIDÉRANT QUE le Comité de soutien à la pédiatrie de l'Abitibi-Témiscamingue fait une levée de fonds en effectuant le trajet de Val-d'Or à Rouyn-Noranda, le 1<sup>er</sup> juin 2012;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le passage du trajet sur la rue Royale le 1<sup>er</sup> juin 2012 à l'intérieur de la Ville de Malartic pour le Comité de soutien à la pédiatrie de l'Abitibi-Témiscamingue;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2012-05-191

3.3.- **Achat de lots intramunicipaux : Développement des Explorateurs**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut développer de nouveaux terrains résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic doit acquérir une partie des lots 30-1 et 31-1 du Rang 1, Canton Malartic, tel que plus amplement décrit au plan annexé à la présente résolution;

CONSIDÉRANT QU'il existe une entente spécifique sur la mise en valeur des lots intramunicipaux en Abitibi-Témiscamingue datée du 28 juin 1994 entre le ministère des Ressources naturelles, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère des Affaires municipales, le Secrétariat aux affaires régionales et le Conseil régional de Développement de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE « l'Addenda A » relatif à cette entente est intervenu le 13 décembre 1994 entre les mêmes parties;

CONSIDÉRANT QU'une partie des lots 30-1 et 31-1 du Rang 1, Canton Malartic, propriété de la Ville de Malartic, ont été cédés par le ministre des Ressources naturelles en faveur de la Ville de Malartic conformément au programme relatif au transfert de propriété de terres du domaine public en faveur de municipalités de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'entente spécifique, les lots épars doivent être attribués par vente ou location en respectant le principe de la valeur marchande;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic doit acheter les lots intramunicipaux 30-1 Partie et 31-1 Partie du Rang 1, Canton Malartic à la MRC de La Vallée-de-l'Or;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le plan fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'ACHETER une partie des lots 30-1 et 31-1 du Rang 1, Canton Malartic, au prix de 1,75/m<sup>2</sup> sur les superficies des terrains résidentiels, plus les taxes applicables à la MRC de La Vallée-de-l'Or;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Malartic l'acte de vente à intervenir;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2012-05-192**

**3.4.- BMR : Délai d'extension de construction**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a vendu à Tremblay et Frères Ltée, un terrain le 14 novembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE Tremblay et Frères Ltée a jusqu'au 14 novembre 2012 afin de construire et compléter à cent pour cent (100%) une construction commerciale;

CONSIDÉRANT QUE Tremblay et Frères Ltée demande à la Ville de Malartic une année supplémentaire pour réaliser la construction;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Tremblay et Frères Ltée aura jusqu'au 14 novembre 2013 afin de construire et compléter à cent pour cent (100 %) une construction commerciale sur le terrain selon les règlements de construction et de zonage de la Ville de Malartic;

QUE Tremblay et Frères Ltée devra faire approuver ses plans de construction par le Service d'urbanisme;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2012-05-193**

**3.5.- Mandat pour le 61, rue Hochelaga**

CONSIDÉRANT QUE suite à une inspection, l'immeuble sis au 61, rue Hochelaga est dans un état vétuste;

CONSIDÉRANT QUE ledit immeuble est dangereux pour la sécurité des personnes;

CONSIDÉRANT QUE ledit immeuble est endommagé;

CONSIDÉRANT l'article 4.2 du règlement de construction # 379 qui indique qu'un avis doit être transmis au propriétaire lui ordonnant de procéder aux travaux correctifs;

CONSIDÉRANT l'article 231 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, qu'une ville peut entreprendre un recours en démolition lorsqu'un immeuble est dans un état dangereux;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER le Service d'urbanisme afin d'entamer les démarches pour que le propriétaire de l'immeuble sis au 61, rue Hochelaga, se conforme à toute réglementation municipale, notamment au règlement de construction # 379;

QU'IL effectue les réparations nécessaires à son immeuble, et à défaut du propriétaire d'agir, d'entreprendre les démarches en vertu de l'article 231 de la L.A.U.;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2012-05-194

3.6.- Mandat pour le 399, rue Harricana

CONSIDÉRANT QUE suite à une inspection, l'immeuble sis au 399-409, rue Harricana est dans un état vétuste;

CONSIDÉRANT QUE ledit immeuble est dangereux pour la sécurité des personnes;

CONSIDÉRANT QUE ledit immeuble est endommagé;

CONSIDÉRANT l'article 4.2 du règlement de construction # 379 qui indique qu'un avis doit être transmis au propriétaire lui ordonnant de procéder aux travaux correctifs;

CONSIDÉRANT l'article 231 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, qu'une ville peut entreprendre un recours en démolition lorsqu'un immeuble est dans un état dangereux;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER le Service d'urbanisme afin d'entamer les démarches pour que le propriétaire de l'immeuble sis au 399-409, rue Harricana, se conforme à toute réglementation municipale, notamment au règlement de construction # 379;

QU'IL effectue les réparations nécessaires à son immeuble, et à défaut du propriétaire d'agir, d'entreprendre les démarches en vertu de l'article 231 de la L.A.U.;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2012-05-195

3.7.- Demande de permis pour la parade des finissants de l'école secondaire Le Tremplin

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le Comité de graduation à faire une parade sur la rue Royale, le 30 juin 2012 à 17h00 selon le trajet présenté au plan joint à la présente résolution ;





No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

Adoptée.

4.0. - **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

4.1.- **Contribution de la MRC au Comité de diversification et de développement économique de Malartic**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic devait recevoir un montant de 50 000 \$ pour son Comité de diversification et de développement économique de Malartic pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or n'a pas donné ce montant à la Ville de Malartic mais l'a octroyé à la ville de Senneterre;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une rencontre afin que la Ville de Malartic dépose un rapport pour les années 2009-2010-2011;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a fait le rapport selon les demandes particulières du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire;

CONSIDÉRANT QUE par le dépôt de ce rapport, la Ville de Malartic a prouvé amplement qu'elle avait dépensé le 50 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE RÉITÉRER la demande à la MRC de La Vallée-de-l'Or de verser à la Ville de Malartic pour le Comité de diversification et de développement économique de Malartic, le montant de 50 000 \$ qui avait été réservé pour les besoins de Malartic;

DE TRANSMETTRE la présente résolution au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire;

Adoptée.

5.0.- **LOISIRS ET CULTURE**

5.1.- **Fête de la St-Jean : Programmation**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a décidé d'être partenaire avec la Maison de la Famille pour la journée de la Fête de la St-Jean afin de réaliser une journée familiale;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OCTROYER un montant de 3 000 \$ aux Printemps des Familles à la Maison de la Famille pour la Fête de la St-Jean pour l'organisation de la journée familiale du 23 juin 2012;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2012-05-196

RÉSOLUTION  
2012-05-197



Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

No de résolution  
**RÉSOLUTION**  
2012-05-198

**5.2.- Contrat de location pour lave-vaisselle : Centre Michel Brière**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de louer pour le Resto-Bar du Centre Michel Brière, un lave-vaisselle avec l'entreprise Sogitex;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE LOUER un lave-vaisselle pour le Resto-Bar du Centre Michel Brière pour un montant de 101 \$/mois plus les taxes applicables pour une période de 48 mois de l'entreprise Sogitex;

Adoptée.

**RÉSOLUTION**  
2012-05-199

**5.3.- Revêtement extérieur du chalet du camping**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut faire le revêtement extérieur du chalet du camping;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OCTROYER le contrat pour le revêtement extérieur du chalet du camping à Rénovation Beulé inc. pour un montant de 19 539,10 \$ plus les taxes, tel que décrit dans la soumission jointe à la présente résolution;

D'AUTORISER madame Lucie Roger, directrice générale et trésorière à effectuer les réaménagements budgétaires à cet effet;

Adoptée.

**6.0.- TRAVAUX PUBLICS**

**RÉSOLUTION**  
2012-05-200

**6.1.- Location d'une imprimante pour les travaux publics**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE LOUER un photocopieur numérique Canon C2020 de Larouche Bureautique au montant de 165,27 \$ plus les taxes pour une période de 60 mois pour le Service des travaux publics;

D'AUTORISER Lucie Roger, directrice générale et trésorière à effectuer les réaménagements budgétaires à cet effet;

Adoptée.

**RÉSOLUTION**  
2012-05-201

**6.2.- Réparation et location d'une rétrocaveuse**

CONSIDÉRANT QUE la rétrocaveuse a besoin de réparations;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

DE PROCÉDER aux réparations de la rétrocaveuse au montant d'environ 20 000 \$ par la compagnie Nortrax;

DE LOUER une rétrocaveuse pour une période de deux mois au montant de 4 300 \$ par mois plus les taxes de la compagnie Nortrax;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2012-05-202**

**6.3.- Embauche d'un opérateur-mécanicien**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'EMBAUCHER monsieur Éric Parisien à titre d'opérateur-mécanicien selon les conditions de la convention collective des cols bleus;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2012-05-203**

**6.4.- Ouverture de soumissions pour 2 camions de service**

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres 2012-08 Acquisition de deux camions de service, les soumissions suivantes furent reçues et ouvertes le 14 mai à 13h30;

Soumissionnaires	Prix (avec les taxes)	
	Camion 1	Camion 2
Gareau Auto inc.	37 466,91 \$	37 835,98 \$
Hardy Ringuette Automobiles inc.	37 466,91 \$	37 835,98 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, celles-ci sont hors budget;

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, madame Lucie Roger, directrice générale et trésorière recommande de ne retenir aucune des soumissions vu qu'elles sont hors budget;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ouverture des soumissions relatives à l'appel d'offres 2012-08 Acquisition de deux camions de service, soit et est ratifiée à toute fin que de droit;

DE NE RETENIR aucune des soumissions vu qu'elles sont hors budget;

Adoptée.

**7.0.- SERVICE TECHNIQUE**

**7.1.- Ouverture de soumissions pour l'acquisition des équipements**

**RÉSOLUTION**



2012-05-204  
N<sup>o</sup> de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

**d'éclairage – Appel d'offres 2011-13-03**

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres concernant l'acquisition des équipements d'éclairage, appel d'offres 2011-13-03, les soumissions suivantes furent reçues et ouvertes le 14 mai 2012;

Soumissionnaire	Prix (incluant les taxes)
Westburne	140 916,75 \$
Dubo Électrique Ltée	171 623,64 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, madame Lucie Roger, directrice générale et trésorière, recommande de retenir la plus basse soumission conforme, soit celle de Westburne au prix de 140 916,75 \$;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ouverture de la soumission relative à l'acquisition des équipements d'éclairage, appel d'offres 2011-13-03, soit et est ratifiée à toute fin que de droit;

DE RETENIR la soumission de Westburne au prix de 140 916,75 \$ incluant les taxes;

D'AUTORISER la directrice générale et trésorière à effectuer les réaménagements budgétaires à cet effet;

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2012-05-205**

**7.2.- Demande de subvention au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic autorise la présentation du projet du centre multisports Malartic au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II;

CONSIDÉRANT QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Malartic à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic désigne monsieur Eric Cloutier, ingénieur et directeur du Service technique comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet du centre multisports Malartic;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la présentation du projet du centre multisports Malartic au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II;

D'AUTORISER monsieur Eric Cloutier, ingénieur et directeur du Service technique comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet du centre multisports Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2012-05-206

7.3.- Demande de subvention pour le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2012-2013

CONSIDÉRANT QUE monsieur le député d'Abitibi-Est, Pierre Corbeil, dispose d'une enveloppe budgétaire dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2012-2013;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite bénéficier de ce programme pour la réfection de son réseau routier municipal, plus particulièrement sur la 2<sup>e</sup> Avenue;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet s'élève à 2 402 773,07 \$;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic confirme auprès du député d'Abitibi-Est, M. Pierre Corbeil, la demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2012-2013;

QUE la directrice générale et trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Malartic les documents et formulaires à cet effet;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2012-05-207

8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

8.1.- Embauche d'un capitaine

CONSIDÉRANT QU'un poste de capitaine du Service incendie doit être comblé;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dominic Veilleux a démontré son intérêt pour ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection recommande de nommer monsieur Dominic Veilleux à titre de capitaine;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

D'ACCEPTER la recommandation du Comité de sélection pour la nomination de monsieur Dominic Veilleux à titre de capitaine;

QUE monsieur Dominic Veilleux soit soumis à une période de probation de 6 mois à partir de la date de son engagement et que durant cette période, ce dernier devra rencontrer les exigences suivantes :

- Obtenir la formation « d'officier I » à sa nouvelle fonction;
- Mettre à jour sa connaissance;
- Démontrer de l'habileté dans la gestion des pompiers sous sa responsabilité;
- Obtenir l'adhésion de ses subalternes;
- S'être impliqué dans les activités de la caserne;
- Faire de la sécurité le point le plus important dans la mentalité des pompiers;
- Avant la fin de la période de probation : refaire un questionnaire technique et d'entrevue avec un pointage de plus de 85 % ;

Adoptée.

### 9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

### 10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

### 10.1.- Place des Argousiers : Prolongation de crédits

CONSIDÉRANT QUE Place des Argousiers connaît des problèmes de liquidités;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite que cet établissement demeure en opération;

CONSIDÉRANT QUE Place des Argousiers a présenté un plan de relance à la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a déjà cautionné Place des Argousiers;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le plan de relance présenté par Place des Argousiers en autorisant la location de chambres hôtelières;

D'ACCEPTER de cautionner la marge de crédit de Place des Argousiers pour un montant de 35 000 \$ et d'autoriser madame Lucie Roger, directrice générale et trésorière à signer pour et au nom de la Ville de Malartic l'offre de financement de la Caisse Desjardins de l'Est de l'Abitibi et daté du 17 avril 2012, jointe à la présente résolution;

Adoptée.

### 11.0.- AFFAIRES NOUVELLES

### 12.0. CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION  
2012-05-208



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

Aucune correspondance.

**13.0** PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont toutes été répondues.

**14.0.-** LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h12

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

ANDRÉ VEZEAU  
MAIRE

ME CLAUDYNE MAURICE  
GREFFIERE